

**L'An DEUX MIL DIX NEUF,  
le SEIZE JUILLET  
à vingt heures trente,**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire**

**Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline - RIBES Monique- Mrs PERRIN Raymond - CROZET Guy- DEJOB Xavier**

**Absents ayant donné procuration à :**

**Absents excusés : GEORGES Jean François-MEILLAND René- ROUX Maryline - CLAVARON Patrice**

**Absents :**

**Secrétaire de séance : RIBES Monique**

23 – 01 JUIL – 2019

*Objet : Dénomination et numérotation des voies de la commune*

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur Le maire présente les propositions de voies établies par la commission.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 5 voix Pour

- Approuve la dénomination des voies sur le document joint en annexe.
- Autorise Monsieur Le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Commune de Saint Marcel d 'Urfé  
NOM DES VOIES**

Aiguiers (Montée des)
Aix (Route de l')
Albeigues (Chemin des)
Ancienne (Rue)
Bascule (Place de la)
Bellets ( Montée des)
Bonnetan (Route de)
Buis (Impasse des)
Chapelle (Allée de la)
Charbonnier (Route de)

Charmettes (Route des)
Chassagne (Montée de la)
Château (Lotissement du)
Chatelus (Chemin de)
Chenevé (Chemin du)
Claire (Route de la)
Claude Raybe (Chemin)
Combes (Impasse des)
Croix Garrot (Rue de la)
Croix Magny (Chemin de la)
Essarlon (Chemin d')
Etang (Chemin de l')
Fans (Chemin des)
Farge (Boucle de la)
Forge (Rue de la)
Fournil (Chemin du)
Garait (Impasse du)
Gathion (Place de)
Godran (Route de)
Gerin (Montée chez)
Gorier (Chemin du)
Gouttes (Chemin des)
Gouttes (Montée des)
Grand Pré (Chemin du)
Grand Saigne (Route de)
Gué (Chemin du)
Jaffréons (Route des)
Lafay (Montée de)
Lavoir (Chemin du)
Les Parts (Chemin sous)
Littes (Route des)
Loche (Impasse de)
Méma (Route de la)
Miche (Impasse de la)
Moulins (Route des)
Péa (Chemin de la)
Peré (Impasse chez)
Picard (Impasse )
Pinay (Route du)
Planche (Route de la)
Planchetorse (Route de)
Pras (Impasse des)
Presbytère (Allée du)
Ramée (Chemin de la)
Recule (Chemin de la)

Remuson (Route de)
Rochin (Route du)
Rondy (Chemin de la)
St Roch (Impasse)
Urfé (Route d')
Verchères (Chemin des)
Vernay (Chemin du)

24 – 02 JUIL– 2019

*Objet : Adressage : demande de subvention auprès de la Région*

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a décidé ce jour de valider son plan d'adressage et donc effectuer la numérotation et la dénomination des accès à ses voies afin d'améliorer :

- la sécurité des personnes : en permettant une recherche et un accès plus aisé aux services de secours : pompiers, ambulanciers, médecins lorsqu'un habitant ou un visiteur sur la commune ont besoin d'assistance
- l'information aux usagers : délivrance du courrier par La poste ou la livraison de messageries, colis par les transporteurs
- un développement touristique et économique : indication des lieux touristiques, des salles de réception etc...une meilleure géolocalisation des exploitations agricoles, des entreprises et commerces, de la mairie ...
- intérêt pour le THD (très haut débit)

Il informe le conseil qu'il est possible de solliciter la Région pour obtenir une aide financière afin de régler les frais d'étude et d'installation de la nouvelle signalisation.

Il présente les devis :

- du Cabinet d'étude Adage pour la réalisation du Plan d'adressage d'un montant HT de 4000.00€
- de la société Tech V pour la fourniture de panneaux de rue et de numéros de maison d'un montant HT de 14786.58 €
- frais d'envoi environ 200.00 €
- Total HT : 18 986.58€

Oui l'exposé et après en avoir délibéré le conseil unanime

- approuve le lancement de ce projet selon le détail ci-dessus
- dit que les dépenses sont prévus au budget communal 2019 en section d'investissement
- autorise M Le Maire a demandé une subvention à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles annoncées ci-dessus à la Région, soit 9493.29 €

*Objet : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :*

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux;

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L 5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales;

Vu les propositions émanant du bureau communautaire;

Considérant que la commune de St Marcel d'Urfé est membre de la communauté de Communes du Pays d'Urfé,

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L 5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal , par 5 voix Pour

1/ approuve le nombre et la répartition suivante :

Commune	Population municipale	Répartition des sièges
St Just en Chevalet	1145	<b>6</b>
Crémeaux	908	<b>4</b>
Chérier	555	<b>2</b>
Les Salles	527	<b>2</b>
St Priest la Prugne	435	<b>2</b>
Champoly	328	<b>2</b>
St Marcel d'Urfé	294	<b>2</b>
La Tuilière	290	<b>2</b>
St Romain d'Urfé	270	<b>2</b>
Jure	241	<b>2</b>
Chausseterre	231	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>5224</b>	<b>27</b>

2/ demande à M. le Préfet de vérifier si l'accord local a été valablement conclu en constatant par arrêté la composition qui en résulte.

26 – 04 JUIL– 2019

*Objet : Eglise: travaux réfection des toitures : mission à l'architecte BUCHET*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de réfléchir à la réfection des toitures de l'église qui présentent des défaillances certaines (porosité du tuilage etc. )

Afin de concrétiser cette réflexion il propose d'engager un architecte qui établira un diagnostic technique et architectural ainsi qu'un estimatif des travaux pour appel d'offres et qui assurera la consultation des entreprises, la coordination et le suivi des travaux etc.

Il propose les projets de missions reçus

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier une mission au Cabinet BUCHET (Architecte DPLG) moyennant une somme de 3390.00€ HT
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat proposé par M Buchet
- les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

27 – 05 JUIL– 2019

*Objet : Fonds de solidarité : réfection de la toiture de l'église/ mise en péril des voûtes*

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de présenter au Département de la Loire, dans le cadre de l'*enveloppe Fonds de solidarité* le dossier « Réfection des toitures de l'église » étant donné que la commune a pour obligation de prévoir le remplacement du tuilage de toutes les toitures de l'église communale puisque elles sont devenues poreuses au fil des ans, malgré un entretien régulier.

Ces travaux sont nécessaires pour protéger les voutes existantes à l'intérieur de l'église et permettre d'assurer la sécurité des « usagers » de ce bâtiment communal.

Il présente le Plan de Financement prévisionnel pour ces travaux et il propose de demander une aide de 60 % maxi

Après analyse de cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord à M Le Maire pour présenter le dossier cité suivant un cout prévisionnel total de **14530.00 €** HT (travaux 11140.00€, honoraires architecte : 3390.00€) et sollicite la subvention au Département dans le cadre » du Fonds de solidarité à hauteur de 60% maxi
- dit que les travaux cités sont prévus dès l'automne 2019
- et qu'ils sont budgétisés au budget communal 2019

28 – 06 JUIL – 2019

*Objet : Enveloppe territorialisée: réfection de la toiture de la chapelle*

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de présenter au Département de la Loire, dans le cadre de l'*enveloppe territorialisée* le dossier « Réfection des toitures de la chapelle ND de la Chirat » étant donné que la commune a pour obligation de prévoir la réfection de la couverture de la chapelle de la Chirat puisque, malgré un entretien régulier, la charpente connaît de sérieuses défaillances.

Ces travaux sont nécessaires pour protéger les voutes existantes à l'intérieur de la chapelle et permettre d'assurer la sécurité des « usagers » de ce bâtiment communal.

Il présente le Plan de Financement prévisionnel pour ces travaux et il propose de demander une aide de 50%

Après analyse de cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord à M Le Maire pour présenter le dossier cité suivant un cout prévisionnel total de **30 275.00 €** HT (travaux 29 275 €, honoraires architecte : 1000.00€) et sollicite la subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée à hauteur de 50%.
- dit que les travaux cités sont prévus dès 2020
- et qu'ils seront budgétisés au budget communal 2020

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
-------------------------

23 – 01 JUIL– 2019 *Objet : Dénomination et numérotation des voies de la commune*

24 – 02 JUIL– 2019 *Objet : Adressage : demande de subvention auprès de la Région*

25 – 03 JUIL– 2019 *Objet : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :*

26 – 04 JUIL– 2019 *Objet : Eglise: travaux réfection des toitures : mission à l'architecte BUCHET*

27 – 05 JUIL– 2019 *Objet : OBJET : Fonds de solidarité : réfection de la toiture de l'église/ mise en péril des voûtes*

28 – 06 JUIL– 2019 *Objet : Enveloppe territorialisée: réfection de la toiture de la chapelle*

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
ROUX MARYLINE	Absent	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE	Absent	
DEJOB XAVIER		